École secondaire Le boisé



Code de vie 2024-2025

Table des matières

MISSION	3
APPLICATION	3
CODE DE VIE	4
Agenda	6
Carte étudiante	6
Plagiat	6
Nourriture	6
Boissons énergisantes	6
Manifestations affectives ou sociales	6
Possession de matériel illicite	6
Circulation dans l'école	6
Vol et vandalisme	7
Violence	7
Propreté	7
Tabagisme	7
Prêt de matériel	7
Cellulaire	7
Bruit	7

LE CODE DE VIE

Pour valoriser et encourager des comportements qui contribuent à créer un climat d'apprentissage agréable, nous te remettons le code de vie simple et épuré. **Le code de vie**, divisé en quatre sections (valeurs, règles, comportements attendus et motifs), précise les règlements de l'école, les règles de fonctionnement et les conséquences logiques possibles. Il vise à rendre claires les raisons d'être des attitudes bienvenues des élèves.

À l'aide du **code de vie**, nous allons ensemble favoriser ton apprentissage de compétences scolaires et sociales nécessaires à ta réussite scolaire. **Ce code de vie** traduit aussi la volonté de tous les membres du personnel de l'école et s'appuie sur les valeurs véhiculées au boisé. Ainsi :

- Valeur : Idéal à atteindre et à défendre par un individu membre d'un groupe.
- Règle : Formule qui explique ce qui doit être fait dans une situation donnée.
- **Comportement attendu**: Action concrète d'un individu membre d'un groupe par rapport à une règle donnée.
- Motif: Raison d'être d'une valeur, d'une règle ou d'un comportement.

MISSION

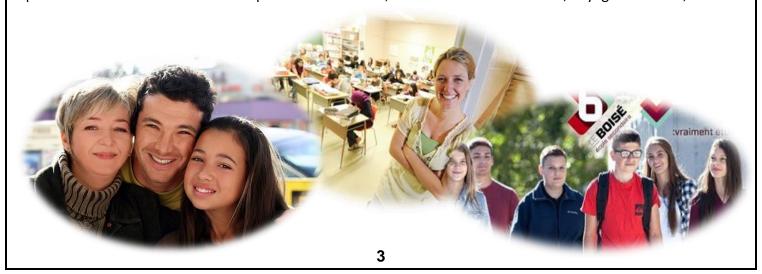
Tous les membres du personnel de l'école secondaire Le boisé s'engagent à mettre en place des conditions favorables au respect du code de vie, le tout dans le but d'offrir un enseignement de qualité (éduquer), d'apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble (socialiser) et de les préparer à l'intégration à la vie en société (qualifier). Ces derniers, dans un esprit de bienveillance, agissent à titre de défenseur des droits et des devoirs de chaque élève. Ils sont donc responsables de l'enseignement et de la gestion du code de vie. Enfin, ils ont le devoir d'intervenir dans son application.

Chaque élève, quant à lui, est responsable de respecter le code de vie.

Le parent, premier responsable de l'élève, s'assure à prendre connaissance du code de vie et de faire <u>équipe</u> avec son enfant dans l'application de celui-ci, en collaboration avec l'équipe-école.

APPLICATION

Le présent code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu, et ce, dès que l'élève participe à une activité pédagogique, sportive, culturelle ou autre organisée par l'école. Il s'applique à partir du moment où l'élève emprunte le système de transport. Il s'applique aussi pendant les temps de récréation et de dîner, de même que sur l'ensemble du territoire du quadrilatère scolaire, lors des sorties éducatives, voyages scolaires, etc.



CODE DE VIE

VALEURS	RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	MOTIFS
RESPECT	Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (gestes, attitudes, langage). Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres afin de favoriser le vivreensemble.	 Je m'exprime avec calme et politesse dans un langage sans mot grossier, juron, insulte ou expression violente ou raciste. Je collabore avec tous les adultes de l'école en respectant les consignes données. Je traite l'autre comme mon égal en acceptant sa diversité (religieuse, sociale, sexuelle, culturelle et physique). Je suis à son écoute (voir plan de lutte contre l'intimidation et la violence) (Annexe 1). Je respecte le bien d'autrui, les équipements et les lieux en tout temps. Je respecte le droit à l'image d'autrui et j'agis en tant que bon citoyen numérique. Je circule calmement et m'éloigne, s'il y a lieu, des situations conflictuelles. Je m'assure de n'avoir en ma possession aucun objet de nature à compromettre la sécurité des autres. Je respecte les règles sur le tabagisme et autres consommations illicites. (Voir annexe 3) Je respecte les normes de sécurité en évitant de m'asseoir au sol, de flâner ou d'encombrer corridors et escaliers. 	Mise en place de relations interpersonnelles saines et adéquates. Acquisition de l'empathie. Contribution à un milieu de vie sain et sécuritaire Éducation à la vie en société.
KES10ZS4B-1-84F-0Z	Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.	 Je suis présent à tous mes cours et j'arrive à l'heure à l'endroit prévu. J'apporte tout le matériel requis pour mes activités scolaires. J'utilise adéquatement le matériel permis à l'école en fonction de son utilité et dans les lieux appropriés. Je laisse mon appareil électronique et mon cellulaire éteints et rangés, selon la consigne en classe, sauf si mon enseignant me demande de l'utiliser. Je m'acquitte du travail demandé et le remets dans les délais prévus. Je porte des vêtements qui respectent la politique vestimentaire de notre école (voir code vestimentaire - Annexe 2). J'accepte mes erreurs et les conséquences qui en découlent. Je comprends que je ne peux pas ouvrir une porte verrouillée de l'intérieur. 	Apprentissage de la gestion du temps, du matériel et de la ponctualité. Expérience et connaissance des codes sociaux. Exercice de la résilience.
EZGAGESEZT	S'engager dans la vie scolaire en fournissant un effort constant, et ce, malgré les difficultés. Adopter des comportements favorisant son propre épanouissement et celui d'autrui.	 Je prends des décisions favorisant ma réussite éducative. Je participe pleinement aux activités d'apprentissage et d'évaluation avec honnêteté et sans plagiat. J'utilise les ressources d'aide mises à ma disposition. Je participe à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail. J'adopte de saines habitudes de vie. 	Réussite éducative personnelle et d'autrui. Mise en place d'un climat propice à l'apprentissage et à la réussite. Développement d'une image de soi positive par l'apprentissage d'un mode de vie sain aux plans physique et psychologique.

Fréquentation scolaire

- La persévérance et l'assiduité en classe sont de saines habitudes qui assurent le développement du plein potentiel de l'élève :
 - Considérant que l'assiduité est un facteur de réussite, l'école assure un suivi quant aux absences non motivées.
 - En cas d'absences motivées et non motivées à répétition d'un élève, la direction de l'école ou la personne désignée intervient auprès de l'élève et de ses parents. Des mesures particulières seront mises en place pour s'assurer de l'assiduité scolaire de l'élève.

Les motifs valables pour motiver une absence :

Les absences des élèves sont autorisées pour les raisons suivantes (Loi sur l'instruction publique, art. 14, 15 et 242) :

- Maladie, rendez-vous avec un professionnel (un billet peut être exigé);
- Mortalité dans la famille immédiate (art. 15);
- Autres raisons pour lesquelles les parents ou ceux qui en tiennent lieu obtiendront un accord de l'école (art. 15);

> Lors d'une absence :

- Nous demandons aux parents de motiver l'absence de leur enfant la journée même de l'absence ou au plus tard avant 10 h 40 le lendemain matin.
- IMPORTANT : Toute absence motivée après ce moment sera considérée comme non motivée.
- Voici trois façons de motiver l'absence de votre enfant en précisant son nom et son prénom, la date de l'absence et la ou les périodes manquées :
 - Par téléphone au 819 758-1534. Le service téléphonique est disponible 24 h sur 24.
 - Par courriel à : <u>067absencesgpi@cssbf.gouv.qc.ca.</u>
 - Par un billet (prévu à cette fin) remis au secrétariat de l'école.
- Afin d'éviter les retards dans son apprentissage, l'élève doit s'informer des notes de cours données durant son absence, faire les travaux exigés et reprendre les travaux et évaluations au moment fixé par l'enseignant.

• L'école n'est pas une option, mais une obligation :

« Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans, jusqu'au jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il a atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle, il obtient un diplôme décerné par le ministère selon la première éventualité. »

...... Article 14, LIP 180

Agenda

J'utilise mon agenda comme outil d'organisation de mon temps. Il peut être utilisé comme outil de communication aux parents, etc. Toute expression relative à la violence, à la vulgarité, au mépris, à la sexualité, au racisme, à la drogue, etc., est interdite.

Carte étudiante

Je garde ma carte étudiante avec moi en tout temps.

Je présente ma carte étudiante pour avoir accès aux différents plateaux en dehors des heures de classe tels que la bibliothèque, les gymnases, la salle de musculation, etc.

En tout temps, je dois présenter ma carte étudiante lorsqu'on me demande de me présenter. Un refus de collaborer et de s'identifier est passible de conséquences de la part de l'école.

Plagiat

En cours d'année, si je pratique le plagiat ou si je collabore au plagiat, je me verrai attribuer la note de « 0 » pour cette évaluation ou pour ce travail et mes parents seront informés par l'enseignante ou l'enseignant concerné. S'il s'agit d'une évaluation tenue lors de la session d'examens de décembre ou de la session récapitulative du printemps ou encore lors de la période des évaluations de fin d'année, la même sanction s'applique et mes parents seront rejoints par la direction.

Nourriture

Je mange uniquement dans les endroits prévus à cet effet et je garde l'endroit propre (voir les endroits indiqués dans l'école).

Boissons énergisantes

La possession et la consommation de boissons énergisantes dans l'école et sur le terrain de l'école sont interdites.

Manifestations affectives ou sociales

J'agis de façon à ce que mes manifestations affectives ou sociales demeurent discrètes pour un endroit public.

Possession de matériel illicite

Je m'abstiens de tenir des propos relatifs à la pornographie, la violence ou la drogue.

Il est interdit d'avoir en ma possession des dessins, des photos ou des objets relatifs à ces mêmes sujets à l'école.

Circulation dans l'école

Pendant les cours, je sais que les sorties de classe ne sont autorisées qu'en cas de nécessité.

- Dans ce cas, je dois avoir l'autorisation écrite de l'adulte (agenda ou billet).
- Si je dois quitter l'école pour un rendez-vous médical ou autre, je sais que je dois avoir un billet signé de mes parents ou d'un intervenant afin de justifier mon départ.
- En dehors des heures de cours, je peux demeurer dans un local avec l'autorisation écrite de l'adulte responsable.
- Tout adulte qui vient chercher un élève durant les heures de cours doit se présenter au secrétariat et s'identifier avant de quitter avec l'élève.
- Pour assurer la sécurité dans l'école, nous ne pouvons ouvrir de l'intérieur une porte barrée à une personne qui veut entrer.

Vol et vandalisme

Je m'abstiens de m'approprier ou de briser les objets qui ne m'appartiennent pas.

L'école se dégage de toute responsabilité relative au vol, à la perte ou au bris d'effets personnels, y compris les cellulaires et matériels électroniques. Si je suis victime d'un vol, je dois informer le surveillant d'élèves.

Violence

Tout geste de violence conduira systématiquement à une suspension, peu importe l'intention.

Propreté

Je garde mon milieu propre en adoptant des comportements écoresponsables. J'utilise et je respecte le programme de récupération mis en place dans mon école.

- Je garde mon casier et mon pupitre propre.
- Je ramasse mes papiers et déchets.
- Je ramasse mon cabaret et mes déchets après le repas.
- J'utilise proprement les toilettes, les vestiaires, etc.

Tabagisme

Il est interdit de fumer (cigarette ou cigarette électronique) ou de chiquer dans l'école et sur le terrain de l'école en tout temps et je dois respecter les règles relatives au tabagisme édictées par le Centre de services scolaire des Bois-Francs :

Je reconnais qu'en cas de contravention, je pourrai être sujet aux sanctions prévues.

Conséquences : Un avis peut être émis par le surveillant d'élèves et une contravention par la police du tabac.

La Loi sur le tabac restreint l'usage de tabac dans les établissements scolaires. Considérant la mission éducative de l'école ainsi que son devoir d'offrir un environnement favorable à l'acquisition de saines habitudes de vie, certaines règles applicables à l'ensemble de ses établissements ont été édictées par le Centre de services scolaire des Bois-Francs.

Prêt de matériel

Je suis autorisé à emprunter ou à utiliser du matériel qui ne m'appartient pas et je dois m'en servir d'une façon conforme à l'usage prévu et le remettre à l'échéance fixée dans le même état (manuels, clés, casiers, béquilles, etc.).

Dans le cas contraire, je devrai débourser pour la remise en état, ou pour le remplacement du matériel perdu ou abîmé.

Cellulaire

Il est interdit d'utiliser un cellulaire ou autre appareil électronique en classe sauf à des fins pédagogiques, ce qui sera autorisé par l'enseignant (e) au préalable. En cas de vol ou de perte, l'école se dégage de toute responsabilité.

Bruit

Par respect pour les gens qui m'entourent au travail, je limite le bruit et j'utilise un ton convenable. L'utilisation de haut-parleur est interdite dans l'école.